

2012

Sous la direction scientifique de

MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT
JEAN-YVES DUCLOS

Le Québec économique

Le **point** sur le **revenu** des Québécois



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://qe.cirano.qc.ca/>



**Presses de
l'Université Laval**

Chapitre 4

POINT DE VUE **INÉGALITÉS DE REVENU ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE : INSTITUTIONS ET PERSPECTIVES INTERNATIONALES¹**

Jean-Michel Cousineau

Professeur titulaire à l'Université de Montréal

Ce texte a fait l'objet d'une communication au cours du 37^e congrès de l'Association des économistes québécois, tenu à Montréal en mai 2012.

Introduction

Ce chapitre s'intéresse à la double problématique de la répartition des revenus et de la croissance économique. En fait, il s'agit d'établir s'il est possible de trouver un sous-ensemble de mesures ou de réformes à apporter à nos institutions qui, tout à la fois, réduiraient les inégalités de revenu et stimuleraient la croissance économique. Cette tâche n'est pas simple parce que, plus souvent qu'autrement, les économistes rappellent l'existence d'arbitrages entre « équité », d'une part, et « efficacité », d'autre part.

Heureusement, il y a eu ces derniers temps beaucoup de réflexions sur le thème de l'inégalité et de la croissance économiques. L'OCDE notamment a publié un rapport à ce sujet en 2012. Les propos que nous tiendrons s'inspireront en partie de ces travaux et en partie de nos propres constats et réflexions.

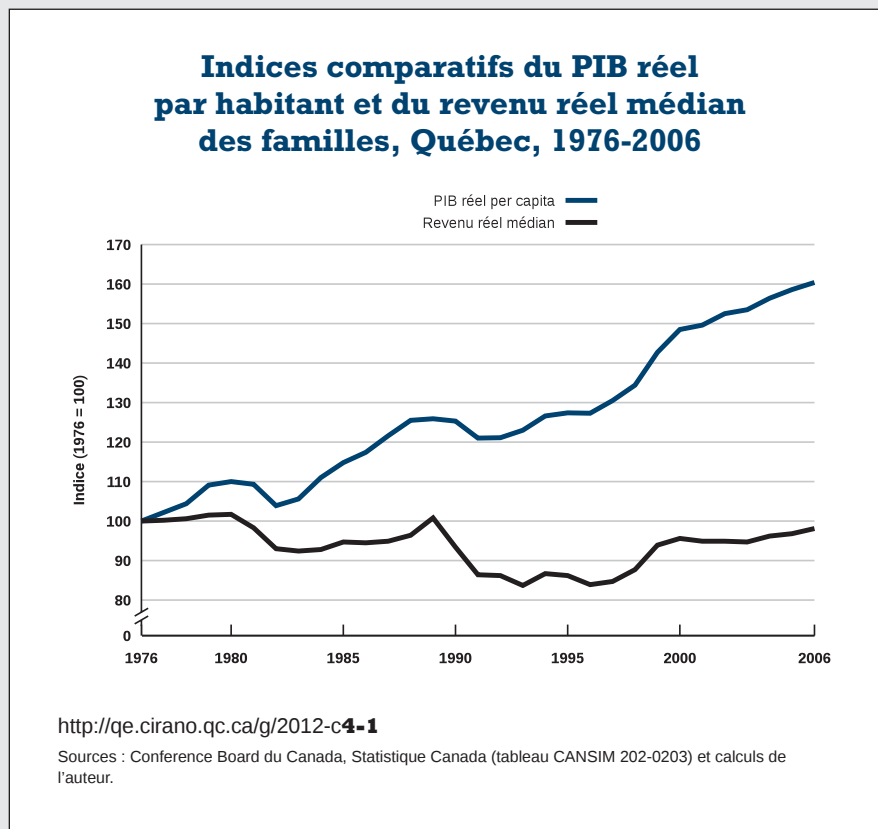
Afin d'y voir clair dans ce type de problématique, nous nous intéresserons à quatre questions :

- Pourquoi se préoccuper d'inégalités de revenu et de croissance ?
- Y a-t-il des liens entre les inégalités de revenu et la croissance économique ?
- Quelles options de politiques se présentent pour améliorer le bilan québécois en matière d'inégalités et de prospérité ?
- Comment ces options se comparent-elles les unes avec les autres ?

Dans les paragraphes qui suivent, nous aborderons tour à tour chacune de ces questions.

Pourquoi se préoccuper des inégalités de revenu et de croissance ?

La réponse à cette question est bien simple. Il convient de se préoccuper des inégalités de revenu en combinaison avec la croissance économique parce qu'autrement, celle-ci n'a pas de sens. En effet, si la croissance économique ne bénéficie qu'à un tout petit nombre, elle ne revêt alors que peu d'intérêt. Dans une de nos premières recherches sur les déterminants macroéconomiques de la pauvreté au Québec (Cousineau, 2009), nous avons d'ailleurs pu observer, tel qu'indiqué dans le graphique 4-1, qu'il y a bel et bien eu croissance du PIB réel par habitant entre 1976 et 2006, mais que le revenu réel médian des familles québécoises, avant toute forme directe d'intervention du gouvernement en matière de paiements de transfert ou d'impôt sur le revenu, n'avait pratiquement pas bougé. En fait, en fin de période, ce revenu médian était inférieur à ce qu'il était en début de période².

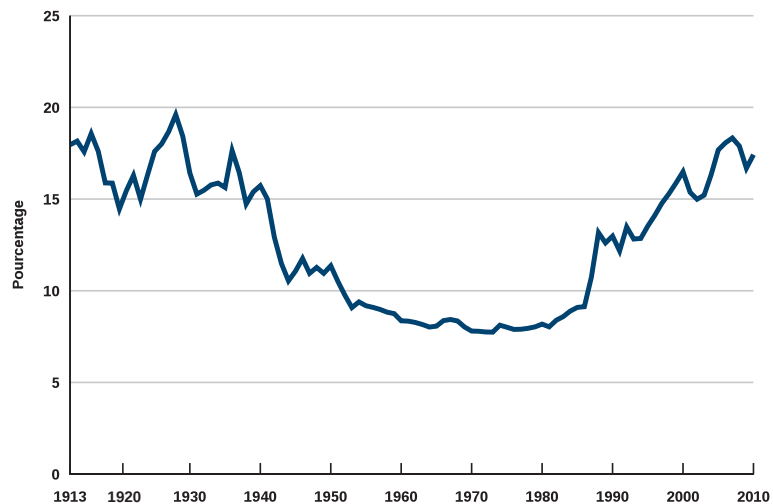


Le 1 % de la population composé des mieux nantis

Par ailleurs, et comme le montre le graphique 4-2 qui décrit la situation américaine, puis le graphique 4-3 qui s'applique au Canada, le 1 % de la population composé des mieux nantis a pu absorber une partie significative de la croissance des écarts entre le PIB par habitant et le revenu moyen des familles aux États-Unis et au Canada (Saez et Veall, 2005 ainsi que Atkinson, Piketty et Saez, 2011). Aux États-Unis, la part du PIB revenant au 1 % de la population composé des mieux nantis s'élevait à 18 % en 2006, un chiffre comparable à celui de la période qui a précédé la Grande Dépression de 1929 (20 %) et qui n'avait à peu près pas cessé de diminuer jusqu'au début des années 1980. Entre 1982 et 2006, par contre, cette part est passée de 8,4 % à 18,1 %. Dès lors, si, comme au Québec, le revenu

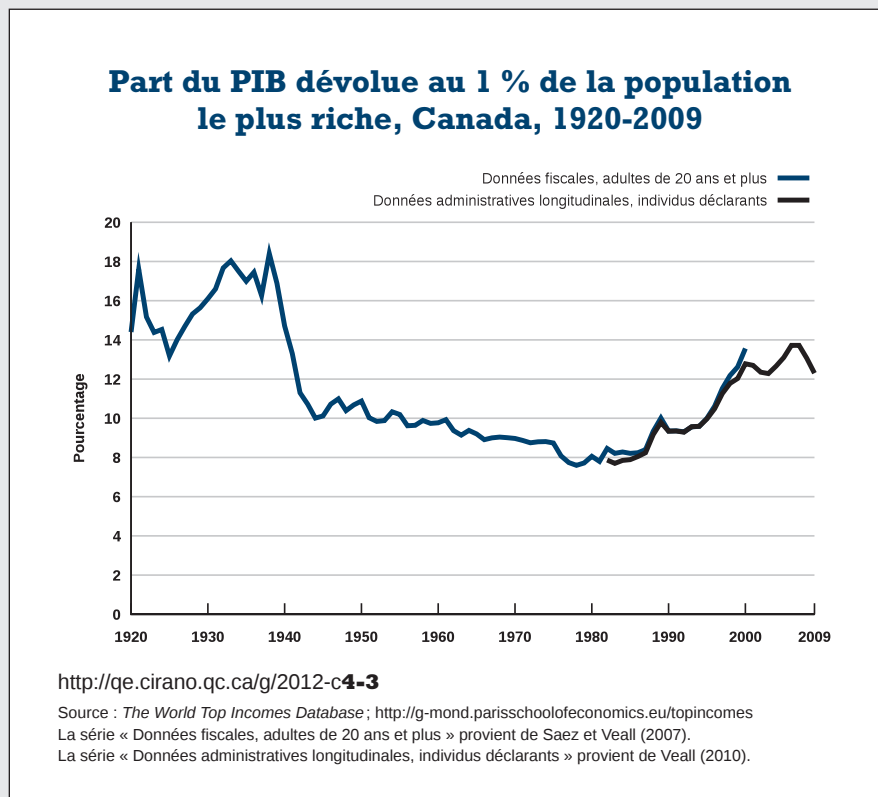
médian par famille n'augmente pas alors que le revenu (PIB) par habitant augmente sensiblement, il se peut que la différence soit en partie comblée par les hauts revenus, c'est-à-dire que la croissance des hauts revenus dépasse celle des revenus médians. Et c'est ce qui explique une partie de l'écart observé aux États-Unis du début des années 1980 au milieu des années 2000 entre la hausse du PIB par habitant et le revenu médian par famille³. Le Prix Nobel de sciences économiques de 2008 attribue la moitié de la hausse des inégalités de revenu observée aux États-Unis entre 1979 et 2007 à la montée de la part des revenus dévolue aux gens faisant partie du 1 % de la population composé des mieux nantis.

Part du PIB dévolue au 1 % de la population le plus riche, États-Unis, 1913-2010



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c4-2>

Source : *The World Top Incomes Database* ; <http://g-mond.parisschoolofeconomics.eu/topincomes>



Ce phénomène existe au Québec, pour les francophones en particulier, mais il est moindre qu'ailleurs en Amérique du Nord. En 2007, suivant les estimations de Veall (2010), la part du revenu total dévolue aux gens faisant partie du 1 % de la population le plus aisé était estimée à 7 % pour les francophones (ils étaient partis de 4 % en 1982) comparativement à 14 % pour les anglophones (ils étaient partis d'un peu plus de 6 % en 1982). Donc, la part du PIB qui est dévolue au 1 % de la population le mieux nanti est deux fois moins importante au Canada qu'aux États-Unis, puis à nouveau deux fois moins importante pour les Québécois francophones comparativement aux habitants du reste du Canada.

L'explication proposée par Saez et Veall (2005) est à l'effet que les hauts dirigeants francophones du Québec ne constituaient pas une menace migratoire vers les États-Unis, au contraire des hauts dirigeants ou professionnels anglophones du Canada.

Par ailleurs, les raisons recensées par l'OCDE (2012a) pour expliquer l'accroissement de la part du revenu du 1 % de la population composé des mieux nantis dans les revenus totaux des nations se présentent de la façon suivante : premièrement, la baisse des impôts sur les très hauts revenus a pu faciliter la déclaration de ces revenus. On peut parler alors d'un effet de déclaration. Deuxièmement, les changements dans les régimes de taxation ont pu influencer sur le choix des formes de rémunération qui réduisaient l'impôt sur le revenu et donc augmenter le revenu disponible des plus riches. Troisièmement, les changements technologiques ont, conjointement avec la mondialisation, étendu le marché des « stars » du sport et des arts (divertissement) et conduit à des super-salaires. Quatrièmement, les responsabilités et les talents requis pour gérer les situations nouvelles associées à la mondialisation et à la déréglementation entraînent des rémunérations plus élevées. Cinquièmement, d'un côté, l'instabilité des postes de haute direction a augmenté, ce qui rend ce genre d'emploi plus incertain, alors que, d'un autre côté, la compétition de la part des entreprises s'est accrue et s'est étendue dans les réseaux principalement anglo-saxons, ce qui a contribué à la diffusion des hauts salaires parmi la très haute direction de ces entreprises. Sixièmement, cette même source (OCDE, 2012a), se référant à Gabaix et Landier (2008), invoque la taille des entreprises multinationales qui a pu augmenter et contribuer de la sorte à l'augmentation de la rémunération de la haute direction de ces mêmes entreprises⁴.

Mais il n'y a pas que le 1 % de la population le plus riche qui est en cause dans l'augmentation observée des inégalités de revenu au cours des 30 dernières années au Québec et un peu partout ailleurs dans le monde.

Autres raisons

Les facteurs proposés au niveau international (OCDE, 2011) pour expliquer cette évolution dans les inégalités de revenu ont été : la formation de couples à hauts revenus, les changements technologiques qui ont favorisé la main-d'œuvre hautement qualifiée, la mondialisation des échanges et l'affaiblissement des institutions liées à la réglementation des marchés du travail (syndicalisme et salaire minimum) et des produits (déréglementation).

Par contre, il convient de considérer non pas seulement les facteurs qui contribuent à accroître les inégalités, mais aussi les facteurs et les institutions qui contribuent à les réduire, soit les paiements de transfert effectués par les gouvernements aux individus et aux familles, et les impôts sur le revenu. Mais avant d'aborder le rôle de ces institutions dans le processus de réduction des inégalités de revenu, il convient de voir s'il y a des liens entre ces inégalités et la prospérité économique.

Y a-t-il des liens entre les inégalités de revenu et la croissance économique ?

Quatre cas de figure nous feront voir que l'association inégalité-prospérité est loin d'être évidente (Centre d'étude sur la productivité et la prospérité, 2011). Il existe en théorie quatre possibilités et elles sont toutes observées en pratique (voir le tableau 4-1) :

- des pays où les inégalités sont grandes et où le PIB par habitant est aussi élevé. C'est le cas des États-Unis et du Royaume-Uni ;
- des pays où les inégalités sont faibles et où le PIB par habitant est aussi faible. C'est le cas de la République tchèque ;
- des pays où les inégalités sont élevées et où le PIB par habitant est bas. C'est le cas du Mexique ;
- des pays où les inégalités sont faibles et où le PIB par habitant est élevé. C'est le cas de la Suède.

Coefficients de Gini pour le revenu disponible et PIB par habitant en \$ US PPA, pays sélectionnés		
Pays	Coefficient de Gini, milieu des années 2000	PIB par habitant (\$ US en PPA), 2010
États-Unis	0,380	46 850
Royaume-Uni	0,331	35 512
République tchèque	0,268	25 245
Mexique	0,474	15 200
Danemark	0,232	40 170
Suède	0,234	39 024
Finlande	0,254	36 585
Norvège	0,276	57 231
Québec	0,296	33 135

Source : Banque de données de l'OCDE.

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c4-1>

Note : Le coefficient de Gini est une mesure qui indique le degré d'inégalité de revenu. Plus sa valeur, comprise entre 0 et 1, est élevée, plus les inégalités de revenu sont grandes.

Dans ce contexte, le Québec n'apparaît ni comme un pays anglo-saxon, ni comme un pays scandinave. Les inégalités y sont moins grandes que dans les pays anglo-saxons mais plus grandes que dans les pays scandinaves. Du point de vue du PIB par habitant cependant, le Québec accuse un retard par rapport à ces autres pays, ce qui signifie, à notre avis, qu'il y a des progrès à réaliser sur les deux fronts (PIB et inégalités). En somme, il paraît possible d'obtenir des résultats fort honorables sur les deux fronts, et il convient de définir les options qui nous permettraient d'aspirer à une croissance économique soutenue en même temps qu'à une réduction significative des inégalités de revenu.

Trois options de politiques pour améliorer le bilan québécois en matière d'inégalités et de prospérité

Dans le contexte du congrès 2012 de l'Association des économistes québécois, il était demandé aux présentateurs d'offrir trois options de politiques susceptibles d'améliorer la situation au Québec dans le domaine concerné – ici, réduire les inégalités tout en favorisant la croissance économique. Les voici.

Investir en éducation

Cette option se décline en trois composantes.

- **Des investissements dans la petite enfance.** Les travaux de James Heckman (2010), qui s'appliquent aux États-Unis, ont largement démontré tout l'intérêt de détecter précocement les troubles cognitifs ou affectifs des enfants en bas âge et de consacrer des ressources suffisantes à la correction de ces problèmes. Les rendements attendus de ce type d'intervention sont les plus élevés comparativement à toute autre forme d'investissement public en capital humain. Les bénéfices attendus de tels investissements se répercutent aussi bien sur la réduction de la criminalité, de la pauvreté, de l'usage du tabac, des naissances chez les adolescentes que sur la hausse des revenus et la persévérance scolaire.
- **La réduction du décrochage scolaire.** À plus court terme, on peut noter que les succès en cette matière sont locaux (Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, 2009). Les initiatives pour les étendre à une plus grande échelle méritent qu'on s'y attarde.
- **L'amélioration de l'efficacité du système d'éducation.** Au-delà de la problématique du financement des universités, il conviendrait de se pencher sur l'amélioration et la compétitivité de notre système d'éducation supérieure (Lacroix, 2010).

L'intérêt de l'option d'investir en éducation est qu'elle est privilégiée par un grand nombre de chercheurs et qu'elle fait pratiquement l'unanimité au sein de l'OCDE (2012a).

Les investissements en éducation et en formation entraînent, à terme, de nouvelles entrées fiscales. Ils favorisent la mobilité sociale et une réduction des inégalités de revenu, ils stimulent la croissance économique et s'autofinancent sur le long terme en plus d'avoir des effets externes, dont nous avons dressé la liste antérieurement. Le problème avec cette solution est qu'elle est coûteuse et nécessite la mobilisation d'investissements importants à court terme alors que ses fruits ne semblent porter qu'à long terme, pour ne pas dire à très long terme. La seconde option de politiques que nous présentons pallie ce problème.

Hausser certaines taxes et certains transferts

Les transferts aux personnes et aux familles se composent principalement des prestations aux familles, de l'aide au logement, de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, des indemnités d'invalidité, de l'assurance-emploi et de l'aide financière de dernier recours (aide sociale et solidarité sociale)⁵. Le tableau 4-2 montre qu'à eux seuls, les paiements de transfert contribuent à réduire les inégalités de revenu d'un peu plus de 20 %, et, si on ajoute l'effet des impôts sur le revenu, le tout se ramène à dire qu'un peu plus du tiers de toutes les inégalités de marché sont réduites par ces deux instruments (voir aussi Godbout et St-Cerny, 2008).

En effet, tel qu'observé dans ce tableau pour l'année 2010 au Canada, le coefficient de Gini ajusté pour la taille des familles passe de 0,444 à 0,341 entre le moment où il s'agit des simples revenus du marché et celui où s'ajoutent des paiements de transfert, ce qui représente une baisse de 23,2 % dans la mesure des inégalités de revenu. Après impôts, ce coefficient baisse à nouveau de 0,341 à 0,293, ce qui constitue une baisse additionnelle de 10,8 % par rapport au seuil de base. Au total, la baisse combinée est donc de 34,0 %.

	Effet des transferts et impôts sur le coefficient de Gini, Canada					
	Coefficient de Gini			Baisse...		
	Marché	Après transferts	Après impôts	due aux transferts (%)	due aux impôts (%)	totale (%)
1995	0,446	0,333	0,280	25,3	11,9	37,2
2007	0,442	0,340	0,290	23,1	11,3	34,4
2010	0,444	0,341	0,293	23,2	10,8	34,0

Source : Statistique Canada, *Le revenu au Canada*, tableau CANSIM 202-0709.

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c4-2>

Note : Les coefficients de Gini présentés dans le tableau sont ajustés pour la taille des familles.

Une des limites de cette approche est qu'elle ne prend pas en considération les effets comportementaux, c'est-à-dire les conséquences qu'auraient des prestations plus réduites et des taux de taxation plus faibles sur le taux d'activité, l'emploi et le revenu des travailleurs⁶. C'est pourquoi l'amélioration des transferts peut coûter plus cher qu'il n'y paraît si elle n'est pas accompagnée, en complément, de politiques actives d'insertion en emploi⁷. Il convient aussi de mentionner qu'on ne dispose pas de contre-exemple pour lequel ces transferts n'existeraient pas.

Par contre, il est approprié de signaler que ces mêmes coefficients de Gini ne tiennent pas compte de la valeur des services offerts à la collectivité, dont les principaux sont les services publics d'éducation et de santé. Dans le cas du Canada par exemple, le coefficient de Gini (non ajusté pour la taille des familles) passe d'une valeur de 0,420 pour les revenus du marché à 0,330 après impôts et transferts, puis à 0,260 une fois intégrés les services publics dont nous venons de parler⁸. L'écart entre le coefficient de Gini brut de marché (0,420) et le coefficient de Gini après intervention de l'État (0,260) est donc très important.

Finalement, il a pu être observé à l'échelle internationale que les mêmes institutions n'exercent pas toutes un effet identique sur la redistribution du revenu. Les allocations familiales et l'aide au logement, par exemple, auraient un pouvoir redistributif nettement plus élevé que l'assurance chômage ou qu'un régime de pension publique financé par une caisse de retraite (Joumard, Pisu et Bloch, 2012). Un pays qui mettra l'accent sur un type de prestations plutôt que sur un autre obtiendra donc des résultats différents sur les inégalités de revenu, et il arrive même que certains pays dépensent plus en sécurité sociale que d'autres, mais qu'ils obtiennent de moins bons résultats en termes de réduction des inégalités de revenu (Bibi et Duclos, 2010).

Dans le premier cas (allocation familiale), il y a une redistribution dite verticale des plus riches vers les plus pauvres. Dans le second cas (assurance chômage), elle est plutôt à caractère horizontal : elle se fait entre individus de niveaux de revenus comparables. Dans le troisième cas (caisse de retraite), on peut dire que la redistribution se fait plutôt de l'individu vers lui-même d'une période de sa vie à une autre. C'est ce à quoi fait explicitement allusion l'OCDE (2012b)⁹.

Dans le cas des pays tel le Canada, qui taxent davantage les riches et qui ciblent davantage leurs programmes de sécurité du revenu, cela crée des problèmes d'incitation au travail à la fois pour les individus qui gagnent les plus hauts revenus (haut taux de prélèvement dès qu'ils saisissent une opportunité d'augmenter leurs revenus) et pour ceux qui gagnent les plus bas revenus (qui perdent rapidement tous leurs droits dès qu'ils s'insèrent sur le marché du travail). Pour illustrer ces taux implicites pour le Québec, on peut se référer à Godbout et St-Cerny (2008, chapitre 8).

Dans le cas des pays qui versent des prestations à caractère universel, tels ceux de la Scandinavie, ces problèmes d'incitation sont moins présents, puisque les taux d'imposition sont moins progressifs. En échange, toutefois, les impôts y sont plus élevés pour tout le monde.

Pour terminer, nous dirons qu'un certain nombre d'études (par exemple Comeau, 2011 et Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2011) soutiennent, avec raison, que la bonification des paiements de transfert contribue significativement à réduire les coûts de la pauvreté en réduisant notamment l'incidence de la maladie, du crime et des échecs scolaires pour ces groupes particuliers.

En ce qui a trait au prélèvement des taxes nécessaires au financement des transferts, nous entrevoyons tout d'abord une hausse des taxes sur la valeur ajoutée (TPS et TVQ), dont les effets régressifs seraient compensés de la manière habituelle, soit par des crédits d'impôt remboursables dirigés vers les ménages à faible revenu. Ceci neutraliserait les effets indésirables de ces taxes sur la répartition des revenus tout en favorisant la croissance économique à long terme (hausse de l'épargne).

L'OCDE (2012c) a quelques réticences à aborder cet aspect, parce qu'elle juge que les taxes à la consommation ont un caractère fortement régressif. Néanmoins, théoriquement tout au moins, il y a moyen de contrer cet effet en versant des montants compensatoires aux personnes et aux familles qui sont, en proportion de leur revenu, davantage touchées par ce type de prélèvement fiscal¹⁰.

L'autre façon – qui peut être jugée plus efficace – de prélever les sommes nécessaires au financement des programmes sociaux qui visent à lutter contre la pauvreté consiste à opérer une réduction des dépenses fiscales (OCDE, 2012c), puisqu'il est observé que les riches bénéficient plus que proportionnellement de ce type d'avantage. De cette façon, la structure générale de la taxation pourrait même être révisée pour renforcer les incitations au travail, à l'effort et à l'innovation.

Améliorer les incitations

La troisième option de politiques issue de notre revue des faits et de la littérature met justement l'accent sur les incitations au travail. Cette mesure comporte trois dimensions et son choix peut être motivé comme suit.

Le tableau 4-3, extrait de l'étude de Cousineau et Merizzi (2011) qui porte sur les inégalités de revenu du marché au Canada et dans les provinces canadiennes au cours de la période 1981-2008, présente l'ampleur de l'effet de chaque variable retenue dans cette étude sur les inégalités de revenu¹¹. Plus grande est la valeur de ce coefficient, plus important est cet effet. Un signe positif signifie que la variable en question augmente les inégalités, tandis qu'un signe négatif signifie qu'elle les réduit.

Effets de diverses variables sur l'évolution des inégalités dans les revenus du marché, Canada et provinces canadiennes, 1981-2008	
Variable	Coefficient
Facteurs institutionnels	
Salaire minimum	+0,083 *
Syndicalisme	-0,188 *
Changements technologiques	
Présence d'ordinateurs au travail	+0,164 *
Dépenses en R-D (innovation)	+0,259 *
Mondialisation	
Ratio des exportations et importations sur le PIB	+0,098 **
Politiques publiques	
Éducation	-0,318 *
Taux de chômage	+0,464 *
Taux d'activité	-0,650 *

Source : Cousineau et Merizzi (2011), p. 254.

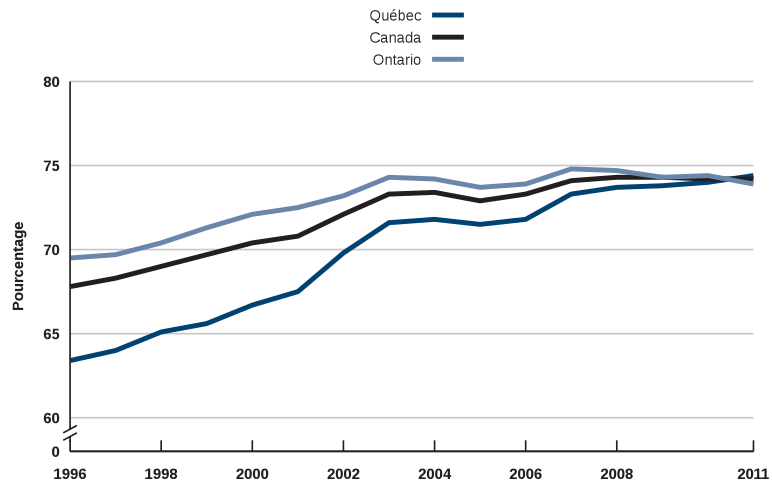
<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c4-3>

Notes : Le coefficient donne l'effet, exprimé en pourcentage, d'une variation type de chacune des variables comprises dans le tableau sur les changements observés dans le coefficient Gini au cours de la période. Par exemple, un coefficient de 0,083 pour le salaire minimum nous dit que sur une variation type de x dans le coefficient de Gini, le salaire minimum « explique » 8,3 % de cette variation. Toutefois, à cause notamment des valeurs négatives et positives, la somme des coefficients n'est pas égale à l'unité. Néanmoins, les pourcentages sont révélateurs de l'importance relative de chaque variable ou de chaque facteur dans l'explication des variations au fil du temps ou des écarts entre les provinces canadiennes dans la valeur du coefficient de Gini.

Les valeurs marquées d'un (*) et de deux (**) astérisques ont respectivement 95 % et 90 % de chances d'être significativement différentes de zéro.

Dès lors, il apparaît dans ce tableau que la variable qui a le plus d'effet sur la réduction des inégalités de revenu est celle du taux d'activité (- 0,65). Aucune autre variable n'a un effet aussi important. Et c'est ce résultat qui nous conduit à la recommandation d'adopter des mesures d'incitation au travail de façon à relever le taux d'activité de la population québécoise. En ce sens, nous dégageons des pistes de réflexion qui demandent, bien entendu, d'autres vérifications, des analyses plus fines ainsi que l'étude des bénéfices et des coûts propres à chacune de ces pistes¹².

Évolution du taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans, 1996-2011



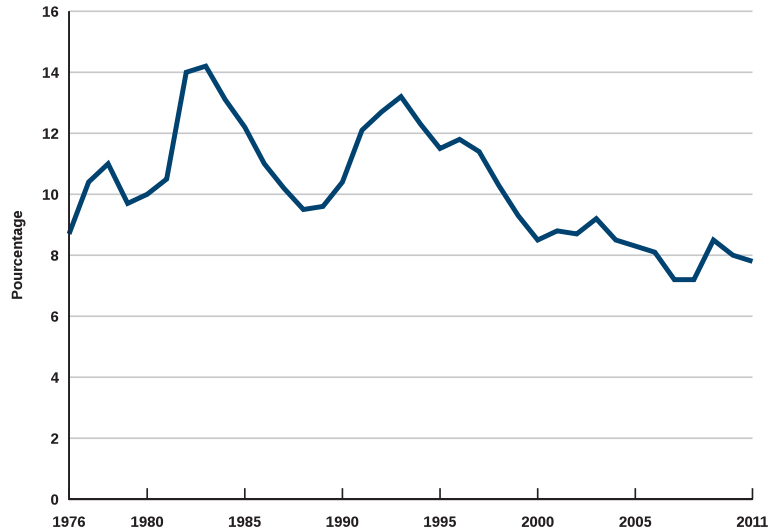
<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c4-4>

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0002, consulté le 16 janvier 2012.

Voici donc les trois dimensions proposées de l'option d'amélioration des incitations au travail.

- La poursuite – sinon l'accélération – du programme de **subvention aux garderies et de l'assurance parentale**. Ces programmes ont grandement contribué à l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et en particulier, au Québec, à celle des femmes monoparentales, ce qui a conduit, avec le Programme de perception des pensions alimentaires, à une augmentation marquée de leur taux d'activité¹³. Or, la hausse des taux d'activité constitue, comme nous venons de le mentionner, la variable la plus importante de réduction des inégalités dans les revenus du marché au Canada et pour les provinces canadiennes au cours des 30 dernières années, en plus d'avoir servi à garnir les coffres de l'État, partiellement (Duclos, 2012)¹⁴ ou complètement (Fortin, Godbout et St-Cerny, 2012).
- **La prime au travail**, implantée en 2005, constitue la seconde dimension associée à un programme d'incitation au travail. Compte tenu de son caractère incitatif, puisqu'elle n'est versée à titre de complément de revenu qu'à la condition d'avoir touché un revenu d'emploi, elle fait clairement partie des mesures qui pourraient être bonifiées et contribuer de la sorte à hausser les taux d'activité. Aux États-Unis, le *Earned Income Tax Credit* a fait sa marque et, selon certains, on peut lui attribuer une part significative de la réduction de la pauvreté (Blank, 2000).

Évolution du taux de chômage, Québec, 1976-2011

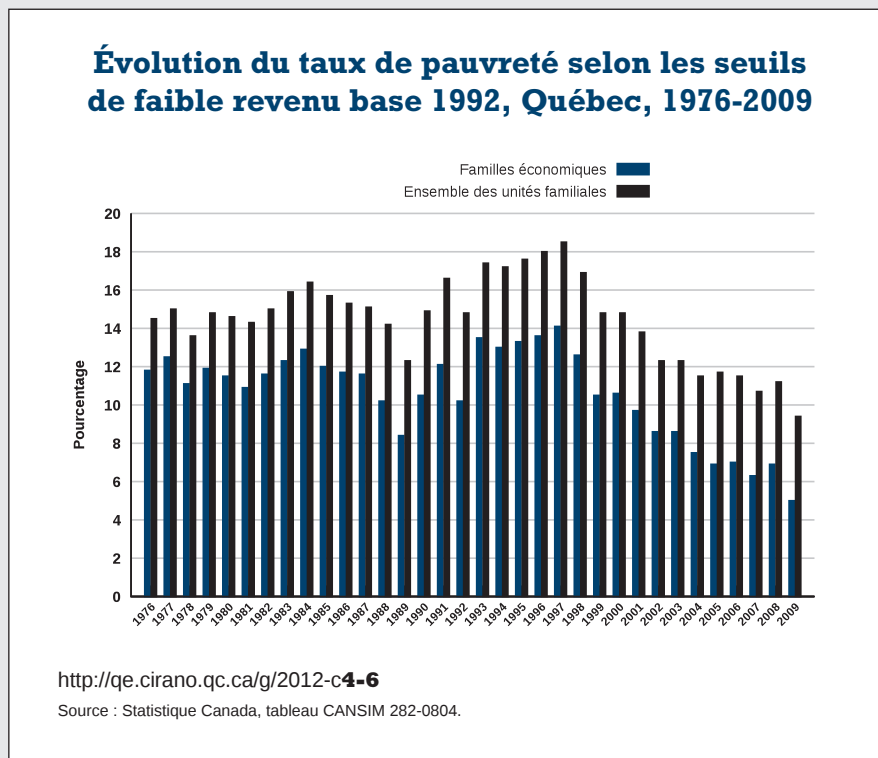


<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c4-5>

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0002, consulté le 16 janvier 2012.

■ Le maintien ou le retour au travail des personnes de 55 ans et plus.

Le Québec fait partie des provinces où le taux d'activité pour ce groupe d'âge est parmi les plus bas (voir par exemple Godbout et St-Cerny, 2011b). À la lumière des résultats obtenus quant à l'effet des mesures incitatives adoptées à partir du milieu des années 1990 sur les taux d'activité féminins (graphique 4-4, de même que Lefebvre et Merrigan, 2008 et Fortin *et al.*, 2012) et à leurs conséquences sur les taux de chômage (graphique 4-5), sur les taux de pauvreté (graphique 4-6) et même sur les inégalités de revenu¹⁵, d'une part, et compte tenu, d'autre part, de l'effet d'une hausse du taux d'activité sur le PIB par habitant, nous nous attendons à ce que ce type de mesure contribue à réduire les inégalités de revenu en même temps qu'il favorise la croissance économique.



Conclusion : comment les options se comparent-elles les unes avec les autres ?

Le tableau 4-4 résume notre analyse des diverses options. Chacune est classée en fonction de ses effets sur la redistribution des revenus et la croissance économique en référence au temps qu'elle met pour agir (court, moyen ou long terme), au coût associé à chacune (faible, moyen ou élevé) ainsi qu'aux particularités qui leur sont propres.

Comparaison des politiques recommandées				
Option	Redistribution du revenu	Croissance	Coûts directs	Autres aspects
Investir en éducation	OUI	OUI : à long terme	ÉLEVÉS	Effet durable
				Augmente la productivité et la mobilité sociale
				Beaucoup d'effets indirects positifs
Hausser certaines taxes et certains transferts	OUI	OUI : relance à court terme	FAIBLES	Réduit les coûts de pauvreté
				Nécessite des programmes d'appoint
Améliorer les incitations	OUI	OUI : à moyen terme	MOYENS	Incitation au travail renforcée
				Autofinancement

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c4-4>

C'est ainsi, par exemple, que toutes les politiques proposées ont un effet positif sur la croissance économique et sur la redistribution du revenu.

L'option d'investir davantage en éducation inclut l'investissement dans la petite enfance, la lutte au décrochage scolaire et l'amélioration des études postsecondaires. Cette option agit directement et durablement sur le taux de croissance annuel du PIB. Elle favorise la mobilité sociale, augmente la productivité et comporte de nombreux effets indirects positifs dont il a été fait mention antérieurement, mais elle est coûteuse à court terme et comporte des effets qui ne se manifesteront qu'à long terme.

L'option d'une hausse des taxes et des transferts a des effets plus immédiats sur la réduction des inégalités. Nous envisageons ici un relèvement des prestations des divers programmes de soutien du revenu qui priorisent la lutte à la pauvreté. Ces prestations devraient être accompagnées de politiques actives qui aident leurs bénéficiaires à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail. Le tout serait financé par le relèvement des taxes sur la valeur ajoutée et par un programme de révision des dépenses fiscales. Cette option peut être un peu moins coûteuse que la précédente, tout dépendant des montants qu'on y consacre. Certains diraient aussi qu'elle peut assurer une meilleure relance de l'activité économique à court terme (les plus bas revenus consacrant une plus large part de leur revenu à la consommation locale). Elle est appelée à réduire la pauvreté ainsi que les coûts qui lui sont associés, mais elle est moins efficiente en terme de croissance économique à long terme à cause de problèmes liés à l'incitation au travail.

L'option d'améliorer les incitations au travail pallie ce problème. Elle consiste à inciter divers groupes de la population à s'insérer, à retourner ou à demeurer sur le marché du travail grâce à diverses mesures de conciliation travail-famille (garderies, assurance parentale), à la bonification et à l'étendue du programme de prime au travail ainsi qu'à l'amélioration des mesures de soutien à l'emploi des personnes de 55 ans et plus : encouragements fiscaux, réduction des cotisations de retraite, accommodements au travail et bonifications des allocations de retraite, pourvu que le tout soit viable, d'un point de vue actuariel. Cette option provoque des effets significatifs et visibles à moyen terme sur l'emploi, la pauvreté et le niveau de vie d'une population, en même temps qu'elle est susceptible de réduire les inégalités de revenu à l'échelle des familles. Elle s'autofinance en large partie et permet d'accéder à un niveau de vie plus élevé, mais elle n'affecte pas directement les taux de croissance économique à long terme. Autrement dit, cette option de politique fait passer le PIB d'un *niveau A* à un *niveau B* supérieur entre le moment où le taux d'activité passe d'un niveau à un autre, mais elle ne fait pas augmenter le *taux de croissance annuel* à long terme du PIB (en le faisant passer de 2 % à 3 %, par exemple).

Chacune de ces options présente ses propres avantages et inconvénients, mais on s'aperçoit assez rapidement qu'elles se complètent plutôt qu'elles ne s'opposent. C'est pourquoi nous proposons qu'elles fassent partie d'une stratégie à court, à moyen et à long terme dans le cadre d'un projet inclusif qui permettrait de repenser la croissance économique, c'est-à-dire de générer de la croissance économique qui profite au plus grand nombre.



Notes

1. L'auteur remercie Jean-Claude Cloutier ainsi que l'équipe éditoriale du *Québec économique 2012* pour leurs commentaires très appréciés.
2. Comme on a pu l'observer dans *Le Québec économique 2009*, il y a eu d'importants changements démographiques dont certains ont exercé des effets à la baisse sur le revenu médian (la baisse de la taille des ménages et la hausse du nombre de familles monoparentales) alors que d'autres, comme la diminution de la part des jeunes ménages ainsi que la hausse significative des niveaux de scolarités, auraient dû exercer des effets

contraires. Au total, les effets démographiques nets ne sont pas clairs et restent à être estimés. Nos évaluations du revenu pondéré par « équivalent adulte » sont cependant très loin de compenser l'écart entre l'évolution du PIB réel et celle du revenu médian réel par famille : la division du revenu médian familial par le nombre moyen de personnes par famille engendre une augmentation de 18,5 % sur la période, tandis que la division de ce même revenu par la racine carrée du nombre moyen de personnes par famille (ce qui donne un revenu par « équivalent adulte ») donne une augmentation de 7,9 %, ce qui s'avère sensiblement inférieur à l'augmentation du 60 % du PIB par habitant.

3. La hausse des très hauts revenus n'a pu être détectée que récemment, grâce à l'exploitation des données sur l'impôt faite par Saez et Veall (2005) notamment. Auparavant, les données d'enquête sur les revenus étant tronquées à partir d'un certain seuil (150 000 \$, par exemple), il était impossible de connaître l'évolution de ces hauts revenus.
4. Le chapitre cosigné par Fortin, Green, Lemieux, Milligan et Riddell, ailleurs dans *Le Québec économique 2012* examine également les raisons qui ont pu conduire à ce genre de résultats.
5. Il existe depuis 2007 deux programmes distincts d'aide financière de dernier recours : la « solidarité sociale », qui s'adresse aux individus ayant des contraintes sévères à l'emploi, et « l'aide sociale » proprement dite, qui vise la population sans contrainte sévère à l'emploi.
6. Toute discussion relative à l'incidence des paiements de transfert sur la réduction des inégalités doit mentionner le problème de l'incitation au travail. En effet, les travaux de l'OCDE ne manquent pas de nous mettre en garde contre les dangers de réduire les incitations au travail et donc de faire en sorte que les transferts aux familles à faible revenu réduisent l'employabilité sur le marché du travail.
7. Les politiques actives se différencient des politiques passives de la façon suivante. Des prestations d'assurance-chômage sont considérées comme une politique passive au sens où elles accordent un montant de prestations en remplacement du salaire. Les politiques actives offrent au travailleur en chômage des options de formation en emploi, des stages ou des emplois d'insertion, subventionnés ou non, sur le marché du travail. Elles peuvent aussi bien porter sur l'offre de travail (le travailleur) que sur la demande (les entreprises).
8. Données tirées de la Banque de données de l'OCDE, feuille Microsoft Office Excel n° 49178312.
9. Ces points de vue ne sont pas partagés par tous les économistes. En effet, *a priori*, les allocations familiales peuvent être conçues sur la base d'une redistribution horizontale entre les familles qui ont des enfants et d'autres qui n'en ont pas, tandis que l'assurance chômage, visiblement, aide les familles à plus bas revenus. Dans les faits, toutefois, l'OCDE trouve des effets de redistribution verticaux plus importants dans le premier cas et des effets à caractère plus horizontal dans le second, en référence aussi à ses racines syndicales et à ses caractéristiques de cotisations et de paiements.
10. Certains auteurs, comme Ebrahimi et Vaillancourt ailleurs dans *Le Québec économique 2012*, trouvent que les crédits de taxes à la consommation n'éliminent pas le caractère régressif de ces taxes au Québec. D'autres, comme Godbout et St-Cerny (2011a), trouvent au contraire que l'existence des crédits rend ces taxes faiblement progressives.

11. L'étude s'appuie sur une analyse de régression multivariée des valeurs du coefficient de Gini pour chacune des 10 provinces canadiennes et pour chacune des 28 années d'observation au cours de la période 1981-2008 (280 observations au total). Le coefficient rapporté dans ce tableau donne l'effet, exprimé en pourcentage, d'une variation typique ou représentative de chacune des variables comprises dans le tableau sur les changements observés dans le coefficient Gini au cours de la période d'observation pour une même province, ainsi que l'écart entre les provinces. Cette façon de faire permet de rendre comparables les effets respectifs des variables qui tiennent lieu de facteurs explicatifs, tels la mondialisation, les politiques publiques, les facteurs institutionnels et les changements technologiques.
12. Pour compléter notre examen du tableau 4-3, nous pouvons observer que les inégalités de revenu ont tendance à suivre un comportement procyclique : quand le chômage augmente, les inégalités dans les revenus marchands ont aussi tendance à augmenter, tandis que quand le chômage diminue, elles ont tendance à diminuer. La variable éducation a aussi son importance, puisque son augmentation a également pour effet de réduire les inégalités. En théorie, la hausse du nombre de diplômés universitaires peut avoir des effets opposés : si elle reflète un mouvement de la demande de travail, elle se traduira par une hausse des inégalités ; si, au contraire, elle reflète une hausse de l'offre de travail, elle se traduira par un apaisement des inégalités. En pratique toutefois, les effets nets estimés dans notre étude aussi bien qu'à l'échelle internationale vont dans le sens d'une réduction des inégalités de revenu (OCDE, 2012).
13. Ce type de programme peut aussi décourager le travail en allongeant les congés de maternité. En principe, l'effet sur le travail peut aussi s'approcher de la neutralité si on tient compte de son financement et des effets « désincitatifs » de celui-ci. Plusieurs études relèvent néanmoins un effet positif sur le taux d'activité ; voir, par exemple, Lefebvre et Merrigan (2008).
14. Ces derniers trouvent que l'effet de renflouage des coffres de l'État est relativement faible. La presque totalité de l'effet vient du remplacement du crédit d'impôt pour frais de garde par le programme de subventions directes aux services de garde à contribution réduite, ce qui n'est pas un effet comportemental.
15. Le tableau 4-3 indique que le taux d'activité, de façon générale, réduit les inégalités de revenu. Une régression auxiliaire soutient également l'hypothèse d'un effet spécifique du taux d'activité des personnes de 55 ans et plus sur la réduction des inégalités de revenu.

Références

Atkinson, A. B., Piketty, T. et Saez, E. (2011). Top Incomes in the Long Run of History. *Journal of Economic Literature*, 49(1), 3-71.

Blank, R. M. (2000). Fighting Poverty: Lessons from Recent U.S. History. Distinguished Lecture on Economics in Government, *Journal of Economic Perspectives*, 14(2), 3-19.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2011). *Les coûts de la pauvreté selon le modèle de Nathan Laurie*. Québec, Canada : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gouvernement du Québec.

Centre sur la productivité et la prospérité. (2011). *Productivité et prospérité au Québec, Bilan 2011*. Montréal, Canada : HEC Montréal.

Comeau, M. (2011). *Étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion au Québec*. Montréal, Canada : Collectif des entreprises d'insertion du Québec.

Cousineau, J.-M. (2009). *Les déterminants macroéconomiques de la pauvreté : une étude de l'incidence de la pauvreté au sein des familles québécoises sur la période 1976-2006*. Québec, Canada : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gouvernement du Québec.

Cousineau, J.-M. et Merizzi, B. (2011). Les inégalités dans les revenus de marché au Canada et dans les provinces canadiennes : 1981-2008. Dans G. Fréchet, D. Gauvreau et J. Poirier (dir.), *Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale*. Montréal, Canada : Les Presses de l'Université de Montréal, 245-256.

Bibi, S. et Duclos, J.-Y. (2010). A Comparison of the Poverty Impact of Transfers, Taxes and Market Income Across Five OECD Countries. *Bulletin of Economic Research*, 62(4), 307-406. doi:10.1111/j.1467-8586.2009.00339.x

Duclos, J.-Y. (2012). Les places à 7 \$ sont-elles « payantes » pour le Québec? *Libre Échange*, le blogue des économistes québécois, 14 juin 2012. <http://blogue.economistesquebecois.com/2012/06/14/les-places-a-7-sont-elles-%C2%AB-payantes-%C2%BB-pour-le-quebec/>

Fortin, P., Godbout, L. et St-Cerny, S. (2012). *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*. Sherbrooke, Canada : Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Gabaix, X. et Landier, A. (2008). Why Has CEO Pay Increased So Much? *Quarterly Journal of Economics*, 123(1), 49-100.

Godbout, L. et St-Cerny, S. (2008). *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*. Québec, Canada : Les Presses de l'Université Laval.

Godbout, L. et St-Cerny, S. (2011a). Are Consumption Taxes Regressive in Quebec? *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 59(3), 463.

Godbout, L. et St-Cerny, S. (2011b). Analyse budgétaire 2011 : d'une révision du financement à Québec à un examen des dépenses à Ottawa. *Stratège*, 16(4), 8-13.

Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec. (2009). *Savoir pour pouvoir : entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*. Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, Montréal, Canada : auteur.

Heckman, J. (2010). *Le développement du capital humain, une condition essentielle à la croissance économique*. Québec, Canada : 35^e Congrès annuel de l'Association des économistes québécois.

Joumard, I., Pisu, M. et Bloch, D. (2012). Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? : Part 3. Income Redistribution via Taxes and Transfers Across OECD Countries. *OECD Economics Department Working Papers*, 926, OECD Publishing. doi:org/10.1787/5k9h296b1zjf-en

Lacroix, R. (2010). La recherche universitaire : moteur de la croissance économique. Dans L. Godbout et M. Joanis (dir.), *Le Québec économique 2010* (p. 171-178). Québec, Canada : Les Presses de l'Université Laval.

Lefebvre, P. et Merrigan, P. (2008). Child-care Policy and the Labor Supply of Mothers with Young Children : A Natural Experiment from Canada. *Journal of Labor Economics*, 26(3), 519-548.

Inégalités de revenu et croissance économique : institutions et perspectives internationales

OCDE. (2011). Growing Income Inequality in OECD Countries : What Drives it and How Can Policy Tackle it? *OECD Forum on Tackling Inequality*, Paris, France.

OCDE. (2012a, janvier). Reducing Income Inequality While Boosting Economic Growth : Can It Be Done ? *Going for Growth* (2^e partie, ch. 5), Economic Policy Reforms 2012, Paris, France.

OCDE. (2012b, janvier). *Inégalités de revenus et croissance : le rôle des impôts et des transferts*. OCDE – Département des Affaires économiques, Note de politique économique, n° 9.

OCDE. (2012c). *Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent*, OCDE. doi:org/10.1787/9789264119550-fr

Saez, E. et Veall, M. R. (2005). The Evolution of High Incomes in Northern America : Lessons from the Canadian Evidence. *American Economic Review*, 95(3), 831-849.